

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DESERBVERT-AH

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 24.02.2014

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : DESERBVERT-AH

Code Produit : DSV-AH

Marque : SELVERT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : solution de désherbage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SELVERT SAS

846 Route de Saint Nizier - 38250 Lans-en-Vercors - France

Téléphone : +33 (0)6 19 28 40 00

Fax : +33 (0)4 76 56 26 01

Adresse e-mail : selvertsas@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence

: I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP]

Irritation cutanée (Catégorie 2) H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire (Catégorie 2) H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Liquide inflammable (Catégorie 3), H226

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Xi : irritant

R36/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.



R10 : Inflammable

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

2.2 Contenance d'étiquette

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP]

Pictogramme GSH07

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés

Informations Additionnelles sur les dangers : aucun(e)

2.3 Autres dangers - aucun(e)

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances : Mélanges

Description : mélange composé des substances indiquées ci-après

Composant	Concentration
Acide acétique N° CAS CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Formule : C2H4O2 Poids moléculaire : 60	5-14%
Ethanol Formule : C2H6O Poids moléculaire : 45	0-9%

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un Médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Renseignements généraux:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/ NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit bien aéré.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acide Acétique 5-14%	64-19-7	VME	10 ppm 25 mg/m ³	Valeur momentanée - France
		DNEL Oral LD50 DNEL (Travailleurs effets aigus)	3310 mg/kg (rat) 350/48h mg/m ³ (poisson)	
		PNEC	13,5 mg/L (rat)	
Ethanol 0-10%	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarques	Valeurs limites indicatives		
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

8.2 Contrôles de l'exposition

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Protection respiratoire recommandée en cas de pertes ou manipulation dans des récipients ouverts.



Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau



Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Vêtements étanches, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect Forme: liquide, Couleur: incolore
- b) Odeur : caractéristique
- c) Seuil olfactif : donnée non disponible
- d) pH à 20°C : 2,5
- e) Point de fusion : non déterminé
- f) Point initial d'ébullition : 100°C
- g) Point d'éclair : 44 °C - coupelle fermée
- h) Taux d'évaporation : donnée non disponible
- i) Inflammabilité (solide,gaz) : donnée non disponible
 - Température d'autoinflammation: 485 °C
 - Température de décomposition: Non déterminé
- j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : spontanément. Le produit n'est pas explosif.
Limite d'explosion : inférieure : 4 Vol% supérieure 17 Vol%
- k) Pression de vapeur à 20°C : 16 hPa
- l) Densité de vapeur : donnée non disponible
- m) Densité à 20°C : 1,01 g/cm³
- n) Hydrosolubilité : entièrement miscible
- o) Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible
- p) Viscosité : donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction au contact de métaux divers.

Réaction dangereuse avec les alcalis (lessives alcalines) et amines en masse.

Peut réagir vivement en présence d'un produit riche en oxygène (comburant). Danger d'explosion

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles

10.5 Matières incompatibles

Métaux, Oxydants, Ammoniaque, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

· Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Classé: ayant un effet d'irritation.

Pouvoir irritant dû aux propriétés acides.

Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Dépression du système nerveux central, Nausée, Vertiges, narcose, lésion au cœur, basé sur l'évidence de l'effet sur l'Homme (Ethanol)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Autres indications: Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Effets écotoxiques:

Effets localisés: peut donner lieu à une modification du pH avec détérioration de la vie aquatique.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (WGK allemands) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· VPVB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA: UN3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR: Marchandise non dangereuse IMDG: Not dangerous goods IATA: Not dangerous goods
ADR: UN3265 ACIDE LACTIQUE ET ETHANOL EN SOLUTION
IMDG, IATA: LACTIC ACID and ETHANOL SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA:



Classe 8 (C3) Matières corrosives.
Étiquette 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR, IMDG, IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler: 80

No EMS: F-A,S-B

Segregation groups Acids

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07



R10 : Inflammable



GSH07

H315 Provoque une irritation cutanée.



GHS05 corrosion

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide acétique, éthanol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: -

Directives techniques air:

Classe II Part en % : 11,0

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. SELVERT SAS ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.